



AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

La SA GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et auprès de l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette relative à l'exploitation d'un atelier de travail de métaux à Troisvierges, 19, ZI in den Allern, pour le compte de la SARL GEMILUX.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3/25/0010**.

Troisvierges, le 19 mars 2025
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Transmis à l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette

(à enlever le 4 avril 2025)